



EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT LÉGAL ET CONTRACTUEL
RESSOURCES HUMAINES / PAIE
INFORMATIQUE DE GESTION



Association LA CORDONNERIE

33 quai Sainte-Claire – Cité de la Musique
26100 ROMANS SUR ISERE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de l'Association LA CORDONNERIE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LA CORDONNERIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Bureau de l'association en date du 8 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- Nous avons été attentifs à la bonne comptabilisation des subventions ainsi qu'au cut-off concernant ces subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant l'administration de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Romans, le 18 juin 2020
Le Commissaire aux Comptes,



Frédéric RIZZI
S.O.D.E.C. SAS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	3 289	3 289		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage	40 485	35 800	4 685	6 194
	Autres immobilisations corporelles	13 309	11 404	1 905	847
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	700		700	700	
Total II	57 784	50 494	7 290	7 740	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	1 676		1 676	1 001
	Avances et acomptes versés sur commandes				1 195
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	4 162		4 162	12 290
	Autres créances	72 283		72 283	54 195
Capital souscrit - appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	53 158		53 158	64 790	
Charges constatées d'avance (3)	9 067		9 067	10 548	
Total III	140 346		140 346	144 019	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V) Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	198 130	50 494	147 636	151 760

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	22 972	22 972
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	47 892	-11 453
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-4 000	59 345
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	66 864	70 864
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
Total II			
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
Total III			
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 726	19 985	
Dettes fiscales et sociales	49 014	52 510	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	557	1 430	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	10 476	6 970
	Total IV	80 772	80 896
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	147 636	151 760
		80 772	80 896

(1) Dont à moins d'un an



SODOGEC

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	15 328		15 328	14 540	788	5.42
Production vendue de biens						
Production vendue de services	69 503		69 503	80 087	-10 584	-13.22
Chiffre d'affaires NET	84 831		84 831	94 628	-9 796	-10.35
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			513 370	550 994	-37 625	-6.83
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			752	873	-121	-13.91
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			598 953	646 495	-47 542	-7.35
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			9 903	9 383	520	5.54
Variation de stock (marchandises)			-675	1 007	-1 682	-166.98
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			235 302	264 710	-29 408	-11.11
Impôts, taxes et versements assimilés			3 428	3 335	92	2.77
Salaires et traitements			261 745	216 875	44 870	20.69
Charges sociales			81 381	74 968	6 414	8.56
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 548	5 020	-2 472	-49.24
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			9 992	12 015	-2 023	-16.84
Total des Charges d'exploitation (II)			603 624	587 313	16 311	2.78
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-4 671	59 182	-63 853	-107.89
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



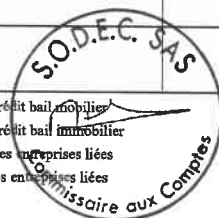
COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		7		383	-376	-98.25
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		7		383	-376	-98.25
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)		7		383	-376	-98.25
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		-4 665		59 564	-64 229	-107.83
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		863		32	831	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital		517			517	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		1 379		32	1 348	NS
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		694		21	673	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		21		230	-210	-91.08
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		714		251	464	184.77
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		665		-219	884	403.26
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		600 339		646 909	-46 570	-7.20
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		604 338		587 564	16 775	2.85
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		-4 000		59 345	-63 345	-106.74

* Y compris : Redevance de crédit bail immobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 147 636.39 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 84 831.41 Euros et dégageant un déficit de -3 999.84 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)



Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

L'émergence et l'expansion du Coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales de l'environnement économique mondial.

Cette situation n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Au titre de l'exercice 2020, la crise du Coronavirus a un impact sur notre environnement qui est tel que nous anticipons une baisse de l'activité. Nous prévoyons de prendre des mesures de correction des charges au fur et à mesure de l'évolution de la

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

situation, si nécessaire.

Ces éléments ne remettent pas en cause la convention de la continuité de l'exploitation.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	177
Autres créances	66 872
Total	67 048



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des produits à recevoir

	Montant
AUTRES CREANCES	
- Indemnités journalières prévoyance Audiens	674
- Aide de l'état emploi CUI	304
- Aide Fonpes emploi aidé	2 500
- Solde subvention région AURA	59 000
- Solde subvention ACROE - EASTN DC	4 394
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	
- Facture Arabica & Chocolat	176
Total	67 048

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 731
Dettes fiscales et sociales	12 369
Total	18 100



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	
- Honoraires commissaire aux comptes	2 700
- Affranchissements	4
- Redevances Sacem & CNV	3 027
DETTES SOCIALES	
- Congés à payer	8 737
- Charges sur congés à payer	3 632
Total	18 100

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 067
Total	9 067
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	10 476
Total	10 476



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
- Contrats de cession concerts	7 000		
- Abonnement documentation	41		
- Publicité - information	18		
- Réception artistes & groupes	1 234		
- Fournitures de bureau	257		
- Maintenance informatique	517		
Total	9 067		

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
- Subvention projet Miz Ampli	10 476		
Total	10 476		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	7
Total	8

CA18 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Désignation de l'entreprise : La Cordonnerie SMAC du Pays de Romans

31/12/2019

Charges à payer	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	
- Honoraires commissaire aux comptes	2 700
- Affranchissements	4
- Redevances Sacem & CNV	3 027
DETTES SOCIALES	
- Congés à payer	8 737
- Charges sur congés à payer	3 632
Total	18 100



CA21 - DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Désignation de l'entreprise : La Cordonnerie SMAC du Pays de Romans

31/12/2019

Produits constatés d'avance	Montants		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
- Subvention projet Miz Ampli	10 476		
Total	10 476		

